

Convention avec la FDCUMA pour envoi d'un magazine - 007-2021-M73

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Convention avec la FDCUMA pour envoi d'un magazine » dont la finalité est :

La fdcuma 38-73 souhaite que son prestataire en charge de l'envoi de son magazine dispose des noms, prénoms et adresses des chefs d'exploitation de la filière polyculture/élevage pour envoyer le magazine. La MSA dispose de ces données

Finalité : fixer le cadre de transmission de ces données par la MSA au prestataire de la FDCUMA : ASAP Diffusion

Les informations traitées sont les suivantes :

Nom, prénom, adresse

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite de 1, à compter de la date de *Destruction immédiate à réception du fichier MSA par ASAP Diffusion et au plus tard 15 jours après sa réception*

L'accès aux données est réservée :

ASAP Diffusion, prestataire FDCUMA

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Le traitement effectué étant basé sur une obligation légale, le droit d'opposition ne s'applique pas.

Les droits d'accès et de rectification s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la MSA *Alpes du Nord* ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) _ 3, Place de Fontenoy TSA _ 80715 _ 75334 PARIS CEDEX07**